



2

Plan

communautaire

en itinérance

de Trois-Rivières

Afin d'assurer la dignité et l'intégrité des personnes vulnérables et de soutenir leur intégration à la vie de la communauté

Présenté par :

La Régie régionale de la santé et des services sociaux
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

La Corporation parapluie en urgence sociale
de Trois-Rivières

Le Comité de coordination du plan communautaire en
itinérance de Trois-Rivières

Adoptée en septembre 2003

0

0

3

SOMMAIRE

Introduction.....	3
I – Éléments contextuels	
1. L'itinérance à Trois-Rivières.....	4
2. Le programme IPAC.....	5
3. La mise à niveau du plan communautaire	5
3.1. La description du processus (élaboration et mise en œuvre du Plan).....	5
3.2. Les constats (évaluation des atouts et des besoins de la communauté).....	5
II – Le Plan	
4. Les objectifs	9
5. Les priorités d'action.....	10
III – Modalités opérationnelles	
6. Structure	13
7. Territoire géographique visé.....	14
8. Les modalités de financement et la contribution de la collectivité.....	15
9. La viabilité continue de services, les partenariats et la capacité communautaire.....	15
10. La stratégie d'évaluation et suivi du plan communautaire ..	16
11. La stratégie de communication.....	16
Conclusion.....	18

Introduction

Ce document est une mise à jour du Plan communautaire en itinérance déposé en mars 2001 à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, par la Table des partenaires de Trois-Rivières.

Lors du dernier discours du trône, en février 2003, le gouvernement fédéral annonçait la reconduction de l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC) pour une période de 3 ans, s'échelonnant du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2006. Au mois de juillet dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, signataire de l'Entente sur l'IPAC, a informé les régies régionales visées par le programme IPAC que pour être admissibles à l'aide financière de la phase 2 de l'IPAC, les collectivités devront procéder à la mise à jour des neuf éléments du plan communautaire, tel que décrit dans l'entente Canada/Québec. Les communautés visées par le programme IPAC, dont Trois-Rivières, doivent donc déposer une mise à niveau de leur Plan communautaire initial pour pouvoir bénéficier à nouveau des montants d'argent disponibles dans le cadre de ce programme. C'est ce que nous avons fait.

Le Plan 2003 s'appuie sur les résultats d'une démarche d'évaluation du Plan 2001 entreprise au mois d'avril dernier et terminée au mois de juin. Cette démarche évaluative a permis une reconfiguration des objectifs et des priorités d'action à partir d'une relecture de l'expérience vécue par les participants. Nous croyons qu'ainsi le Plan 2003 s'inscrit dans une continuité créatrice avec le Plan 2001.

Le Plan est divisé en trois parties distinctes : les éléments contextuels, le Plan et les modalités opérationnelles. Les éléments contextuels présentent l'arrière-plan. Nous y abordons la question de l'itinérance à Trois-Rivières. Nous situons le Plan dans la démarche IPAC et nous présentons la démarche d'évaluation et les constats sur lesquels s'appuie la mise à jour du Plan. La seconde partie, le Plan, présente les objectifs et les priorités d'action. C'est l'essentiel du Plan. Enfin, la dernière partie décrit certaines modalités inscrites dans l'ensemble de la démarche, sans pour autant faire partie du Plan comme tel. Nous croyons que cette division aidera le lecteur et permettra aux acteurs d'identifier rapidement et facilement les composantes essentielles du Plan 2003.

I – Éléments contextuels

1. L'itinérance à Trois-Rivières

C'est au milieu des années quatre-vingt que le problème de l'itinérance apparaît à Trois-Rivières comme une préoccupation d'intérêt public. On observe alors une croissance inquiétante du nombre de personnes en situation de rupture sociale. Les intervenants constatent que les problématiques sont plus lourdes et complexes. Ils notent aussi une forte représentation de jeunes adultes et la présence de femmes, ce qui, jusque là, ne se voyait pas. Ils font rapidement le constat que les réponses traditionnelles ne fonctionnent pas pour cette population qui risque de s'enliser dans la rupture sociale. Ils avaient ainsi cerné les caractéristiques essentielles d'un phénomène alors en émergence.

Lorsque l'on regarde en arrière, vingt ans plus tard, trois conclusions s'imposent. La première, c'est qu'ils avaient vu juste, pour l'essentiel. Ils ont bien cerné les caractéristiques du phénomène émergent : croissance du nombre, complexification des problématiques et diversification d'une population errante qui devient de plus en plus hétérogène.

La deuxième, c'est que l'ampleur que ce phénomène allait prendre leur a échappé à peu près complètement. Pour la plupart, ils croyaient faire face à une vague qui allait se résorber ; quelque chose comme un déversement du monde institutionnel à la fois mal adapté et débordé. Ce qui n'était pas faux. Mais, ce n'était qu'un effet de surface d'un phénomène de transformation sociale beaucoup plus profond qui allait reconfigurer entièrement la question sociale et augmenter les risques de rupture sociale (Castel 1995). L'augmentation des admissions au service d'hébergement d'urgence sociale du Centre Le Havre illustre bien ce changement de régime du social. Nous sommes passés d'une moyenne d'admissions variant entre 170 et 260 par année au début des années 90, à une moyenne variant entre 440 et 600 à partir de la seconde moitié des années 90. Ce que l'on croyait être le haut de la vague n'était en fait que le début¹. Certes, l'augmentation des admissions en hébergement d'urgence n'est que la figure la plus facilement mesurable du phénomène, la plus pauvre aussi, la plus abstraite et éloignée de la réalité vécue. Mais elle illustre bien le changement d'échelle dû au changement de régime du social.

La troisième conclusion que nous pouvons tirer, après coup, c'est qu'il est possible de lutter efficacement afin de prévenir le développement de l'itinérance à Trois-Rivières et d'atténuer ses conséquences. Cela aussi nous pouvons l'appuyer sur l'analyse des données du service d'hébergement d'urgence². Mais les facteurs plus profonds qui contribuent à la fragilisation du lien social semblent hors de notre portée, pour l'essentiel. En somme, si cela est juste, nous habitons un monde devenu socialement plus dangereux, mais nous pouvons agir d'une manière responsable et à la fois prévenir le développement de l'itinérance et atténuer ses conséquences. Cela est à notre portée, mais nécessite un engagement résolu, cohérent et durable de l'ensemble des acteurs. Le plan

¹ Toutefois, cette croissance accélérée que nous avons observée au cours des années 90, semble freinée depuis les années 2000. Voir le Rapport annuel du Centre Le Havre 2002.

² Voir le Rapport annuel du Centre Le Havre de Trois-Rivières, 2002.

communautaire de lutte contre l'itinérance de Trois-Rivières vise à soutenir cet engagement concerté.

Considérant l'attention particulière portée par le programme IPAC aux personnes autochtones sans abri, il faut noter que cette clientèle n'est pas significative sur notre territoire.

2. Le programme IPAC

Le programme d'Initiative de Partenariats en Action Communautaire comporte essentiellement deux grandes parties : un processus lié au développement partenarial et un autre lié au développement de projets pouvant être financés. Le Plan communautaire de lutte contre l'itinérance est l'interface où se rencontrent ces deux processus. D'où l'importance, dans le contexte d'un renouvellement du programme, d'effectuer une mise à niveau du Plan communautaire. Certes, le Plan 2001 nous a permis d'avancer à bien des égards, mais l'expérience acquise de deux années d'une démarche collective n'est pas sans leçon pour l'avenir.

3. La mise à niveau du Plan communautaire

3.1. La description du processus (élaboration et mise en œuvre du Plan)

La mise à niveau du Plan élaboré à l'hiver 2001 s'appuie sur le forum local, tenu au mois de juin 2002, réunissant une cinquantaine de participants et sur les résultats de la démarche d'évaluation de la mise en œuvre du Plan au cours des dernières années. Cette démarche s'est déroulée entre les mois d'avril et juin 2003. Elle a mobilisé l'ensemble des promoteurs impliqués dans la mise en œuvre du Plan. Soulignons ici que les promoteurs sont les organismes qui ont un lien direct avec la clientèle visée par IPAC. Deux processus se déroulant en parallèle ont été conçus. Le premier a pour objet l'évaluation des dix stratégies du Plan. Un questionnaire a été élaboré par le comité de coordination et soumis aux partenaires dans le cadre de deux rencontres de groupe d'une demi-journée chacune. Le deuxième, ayant comme horizon l'expérience vécue, les attentes et le souci d'individualiser davantage l'évaluation de groupe, a été réalisé par l'agente de développement de la Corporation parapluie. Un questionnaire a été élaboré, les sources documentaires des organismes ont été répertoriées et consultées (rapports annuels, états financiers, autres textes) et des rencontres individuelles ont été réalisées avec chacun des organismes. Les données de ces deux processus d'évaluation ont été compilées et analysées. Les résultats regroupés en constats positifs et négatifs ont été soumis à l'ensemble des participants lors d'une rencontre de groupe d'une demi-journée. Le résultat final de cette démarche donne le bilan de la mise en œuvre du Plan 2001 au cours des deux dernières années. La mise à niveau du Plan communautaire s'appuie sur cette démarche. Voici les principaux éléments, sous forme de constats positifs et négatifs, tirés du bilan du Plan 2001.

3.2. Les constats (évaluation des atouts et des besoins de la communauté)

L'ensemble de la démarche, qui vise à faire le bilan de la mise en œuvre du Plan communautaire, va au-delà des constats que nous présenterons ici. Elle touche à des

questions plus précises particulièrement au niveau du fonctionnement et de la dynamique d'ensemble. Il s'agit ici seulement de rappeler l'essentiel des points de repères à partir desquels a été élaboré l'architecture du Plan. Ces points de repères ont été regroupés en constats négatifs et positifs. Nous les présenterons très brièvement. Voyons d'abord les éléments positifs. Il y en a sept.

1. La diminution de la pression sur le dispositif d'hébergement d'urgence :

Le résultat peut-être le plus parlant de la mise en œuvre du Plan 2001 est la réduction de la pression sur le dispositif d'hébergement d'urgence. Alors que les demandes d'hébergement ont subi une croissance importante, les lits d'hébergement ont été réduits et les refus faute de place ont été pratiquement éliminés, alors qu'ils étaient très élevés. La transformation de la pratique ainsi que le développement de solutions durables dans la communauté (notamment au niveau du travail et du logement) sont les principaux facteurs de ces résultats.

2. Des solutions plus durables et diversifiées :

Un des constats les plus facilement mesurables, c'est l'augmentation des logements donnant accès à des solutions plus durables. L'objectif du Plan était d'en créer 6 et nous en avons créé 9. Le résultat est clair. Mais nous avons aussi consolidé et développé d'autres services facilitant la transition comme le journal de rue *La galère*, le centre de jour et d'autres projets qui, ensemble, malgré leur fragilité, ont contribué au développement de solutions plus durables et diversifiées.

3. Un meilleur réseautage entre les organismes :

La mise en œuvre du Plan 2001 a facilité et accéléré la mise en réseau des organismes partenaires de la démarche. Même s'il reste encore du chemin à faire et que l'harmonie est plus une utopie inspiratrice qu'une réalité vécue, du moins toujours, il reste que des liens se sont développés et qu'un réel réseautage s'est amorcé.

4. Des infrastructures améliorées :

Pour plusieurs organismes la mise en œuvre du Plan 2001 a représenté une amélioration importante au niveau des infrastructures matérielles, tant au niveau des bâtiments, du matériel roulant, de l'informatique que des équipements divers.

5. Plus d'individus qui ont pu retrouver leur intégrité, leur dignité et améliorer leurs conditions de vie :

En bout de piste, le résultat le plus important est que plus d'individus ont pu retrouver leur dignité et améliorer leurs conditions de vie. C'était la raison d'être du Plan 2001 et de l'ensemble de la démarche.

6. Un réseau d'interventions en émergence :

Sans qu'il soit consolidé, nous avons constaté l'émergence d'un réseau d'intervention rattaché à la lutte contre le développement de l'itinérance. Ce

réseau d'intervention en émergence sur l'ensemble du territoire devra faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du Plan 2003.

7. Un plus grand rayonnement :

L'ensemble de la démarche a permis une reconnaissance plus large dans les milieux institutionnels, communautaires et privés de l'importance de s'attaquer ensemble à la problématique de l'itinérance. C'est certainement un gain important, même si les retombées directes ne sont pas toujours facilement mesurables à court terme.

Ce sont les principaux constats positifs qu'a fait ressortir notre démarche d'évaluation. Passons maintenant aux constats négatifs. Le négatif n'a pas ici le sens de mauvais, mais de limites, d'obstacles ou de contraintes à tenir compte dans notre préparation de ce qui est à venir. Il y en a aussi sept.

1. Une confusion au niveau de la structure :

La force et la richesse de la concertation ont été des éléments forts de la mise en œuvre du Plan 2001. Une dynamique fondée sur la confiance, la transparence et l'ouverture a permis aux participants de centrer leurs énergies sur l'atteinte des objectifs du Plan. Mais une confusion est apparue au niveau de la structure de concertation entre la Corporation parapluie, un organisme de développement, et le comité parapluie, une structure de concertation. La mise à niveau 2003 du Plan clarifie cette ambiguïté.

2. Une population et des services mal connus :

Ce constat s'est fait à deux niveaux. Le plus évident, c'est la méconnaissance non seulement par la population, mais aussi par les autres organismes du social, des services offerts et de la population rejointe par les organismes participant au Plan. Plus paradoxale cette fois, est la méconnaissance par les organismes participants eux-mêmes des services offerts par les autres participants et surtout de la population rejointe. Il est étonnant de constater que nos savoirs demeurent encore très fragmentés, voire compartimentés, et que la richesse d'un portrait d'ensemble nous échappe, pour l'essentiel. Chacun ne voit que son coin de terrain. Un portrait d'ensemble des services et de la population rejointe demeure à faire. Dans le cadre d'une approche territoriale structurée autour d'un Plan d'action, c'est une lacune certaine.

3. Des préjugés persistants :

L'expérience nous a démontré que les préjugés à l'égard de la population que nous aidons sont profondément enracinés et largement répandus. Cela se manifeste par une résistance parfois opiniâtre et farouche à l'implantation et au développement des services pourtant essentiels pour à la fois assurer la dignité et l'intégrité des personnes les plus vulnérables et un développement social cohérent et durable du territoire. Ces résistances se rencontrent non seulement dans la population mais aussi, et parfois surtout, dans des institutions publiques qui semblent percevoir nos services et la population qui les reçoit comme une source de problèmes extérieurs, menaçant l'équilibre fragile de leur *bon fonctionnement*

ou l'assurance tranquille de l'atteinte de leurs attentes de résultats. C'est là un obstacle incontournable duquel nous devons tenir compte dans la réalisation du Plan 2003.

4. Les limites des programmes clientèles :

La majorité des organismes participants sont intégrés dans des programmes clientèles du ministère de la Santé et des Services sociaux. Ces programmes ont une rationalité propre qui se traduit, entre autre, par des structures de concertation sur une base locale. L'élaboration et la mise en œuvre du Plan communautaire requièrent aussi la mise en place d'une structure de concertation sur une base locale. Comment éviter une multiplication de structures et harmoniser ces démarches de concertation et d'action, demeure un défi de taille que l'on ne peut ignorer.

5. Des partenariats avec le réseau public encore à construire :

Les liens que nous avons avec le réseau public sont généralement bons, mais les expériences de partenariat sont plus modestes que les collaborations ad hoc entre les intervenants et cela peut varier d'un intervenant à l'autre et d'un organisme à l'autre. Il nous semble important, dans une démarche concertée, d'aller au-delà des collaborations informelles en direction de partenariats structurants.

6. Des organismes dans la précarité et la survie :

Malgré les avancées notables aux niveaux de l'action collective, de l'amélioration des infrastructures, du développement de services et de la reconnaissance de la pertinence et de l'importance d'une action multidimensionnelle concertée pour lutter efficacement contre le développement de l'itinérance, la grande précarité de plusieurs services essentiels au déploiement du Plan est un des constats les plus troublants de cette démarche. Plusieurs services directs et essentiels devront être fortement réduits, voire arrêtés, faute de ressources financières. Le Plan 2003 devra nécessairement adresser ce problème qui, de toute évidence, nécessite l'engagement à long terme des pouvoirs publics et de la collectivité.

7. Un horizon plus difficile ?

La deuxième moitié des années 90 fût très difficile. Au cours de cette période, les admissions en hébergement d'urgence ont atteint des sommets inégalés jusqu'à maintenant. La proportion des personnes sans aucun revenu a fait un bon énorme, passant de 6 % à 17 % des personnes admises. Malgré les efforts consentis, les années qui viennent semblent annoncer des jours encore plus difficiles pour la partie de la population la plus pauvre et vulnérable et faire ainsi augmenter les risques de rupture sociale. La descente progressive, mais constante, du taux d'inoccupation des logements à Trois-Rivières conjuguée aux compressions budgétaires et à la difficile transformation des pratiques institutionnelles nous conduit vers des impasses solides, pour ceux et celles qui risquent de basculer dans la grande pauvreté. Dans cette perspective, la nécessité d'une approche concertée et structurante se fait pressante.

II- Le Plan

La raison d'être du Plan, sa finalité, ce sont les personnes. Citoyens et citoyennes laissés pour compte du développement accéléré de l'économie tout occupé à conquérir de nouveaux marchés émergents. Tombés et coincés dans la nouvelle fracture sociale, ils ne peuvent, sans aide, accéder à la jouissance de leurs droits fondamentaux. Le but ultime du Plan 2003, est d'assurer la dignité et l'intégrité des personnes et de soutenir leur intégration à la vie de la communauté. Cette finalité, qui enracine notre démarche dans le souci des personnes *laissées pour compte*, se déploie dans des objectifs et des priorités d'action. C'est le cœur de Plan 2003.

4. Les objectifs

Trois objectifs orientent notre action et définissent les résultats attendus de la démarche au cours des prochaines années.

1. Améliorer notre capacité à répondre aux situations d'urgence sociale :

Il y a encore des situations qui nous échappent. Nous le savons. Elles sont peu nombreuses, mais elles ont comme caractéristique commune de nécessiter la collaboration de plusieurs organismes. La coordination de l'intervention, particulièrement au niveau de l'urgence sociale, apparaît de plus en plus une condition pour faire face à la complexité des problématiques. C'est peut-être ici que la nécessité de développer des partenariats avec les services publics est la plus criante.

2. Améliorer la qualité et les conditions de vie des personnes les plus vulnérables et démunies :

Plusieurs études l'on démontré et nous l'avons appris par expérience : lorsque l'on améliore la qualité et les conditions de vie des personnes, on leur redonne confiance en la vie et dans leur capacité d'améliorer leur sort et, du même coup, on réduit les problèmes de santé et les problèmes sociaux. L'urgence est toujours une solution temporaire qui doit être suivie de solutions plus durables, sinon l'urgence devient un milieu de vie qui conduit la personne et la collectivité dans une impasse, dont la seule issue n'est souvent que la violence. L'architecture de la solidarité sociale doit se déployer de l'urgence aux solutions plus durables et prévoir des passerelles conduisant de l'une à l'autre. Mais la constitution de cette architecture doit vaincre certaines oppositions qui se nourrissent de préjugés.

3. Réduire les préjugés :

L'objectif est simple, mais la tâche est immense. Elle est pourtant incontournable. Il est impossible d'avancer sérieusement dans la lutte contre le développement de l'itinérance sans, d'une façon ou d'une autre, s'attaquer aux préjugés qui soutiennent les attitudes et les politiques qui contribuent à verrouiller les gens dans la misère de l'errance et de la pauvreté. Ce sera un des objectifs du Plan 2003.

Voilà, brossé à grands traits, l'horizon des attentes du Plan 2003 pour les années à venir : améliorer notre capacité de répondre aux situations d'urgence sociale; améliorer la qualité et les conditions de vie des personnes et réduire les préjugés. Pour avancer dans la réalisation de ces objectifs, nous avons identifié dix priorités d'action. Les voici brièvement présentées.

5. Les priorités d'action

1. Assurer la continuité et le renforcement des activités existantes, prometteuses ou simplement essentielles :

La première priorité d'action est d'assurer le maintien des services déjà en place, lorsqu'ils sont fragilisés ou menacés. Cette priorité répond à un besoin de cohérence au niveau de la démarche : on s'assure du maintien des services en place qui fonctionnent bien avant d'en créer d'autres encore incertains.

2. Développer le réseautage et la coordination des interventions d'urgence :

Dans la première phase d'IPAC, nous avons surtout mobilisé les décideurs dans des processus de concertation. Nous avons constaté le besoin de cibler de façon particulière l'intervention. Cela est clairement apparu au niveau de l'intervention d'urgence, mais pas uniquement.

3. Renforcer l'accompagnement et le soutien des personnes fragiles et vulnérables :

Avec le développement de solutions plus durables liées au logement et au travail, une nouvelle réalité s'est imposée. La pression a diminué sur le service d'hébergement d'urgence et a augmenté sur les autres services dans la communauté. En particulier les besoins d'encadrement, de soutien et d'accompagnement des personnes très fragiles et vulnérables domiciliées apparaissent comme une condition nécessaire à leur maintien dans la communauté. La réponse à ces besoins peut prendre plusieurs formes qui se rejoignent dans une même visée de soutien à la personne, afin de prévenir les risques de rupture et de désaffiliation sociale.

4. Soutenir le développement de solutions durables :

On l'a souvent dit : l'urgence est une façon de faire, ce n'est pas une politique. Pour que l'urgence demeure efficace dans son rôle, des solutions plus durables doivent être accessibles au sein de la communauté. Et, entre les deux, des solutions de continuité doivent être aménagées. Les problématiques liées au travail, à l'habitation et à la participation sociale demeurent des priorités incontournables dans une approche globale qui conserve le souci de la durée. Les actions qui vont dans ce sens font partie des priorités du Plan 2003.

5. Rehausser les compétences des intervenants :

Il nous est apparu clairement que le Plan 2003 devait porter une attention particulière à l'intervention. Au-delà des structures, voire des services, ce sont des personnes qui font la différence, avec ce qu'elles ont comme bagage et dévouement. Pour maintenir un développement équilibré des services, ce développement doit être accompagné d'un rehaussement des compétences des

intervenants qui, il faut bien le reconnaître, sont confrontés à des problématiques complexes qui exigent à la fois beaucoup de savoir faire, de savoir être et de savoir être ensemble.

6. Améliorer notre connaissance de la population vulnérable en situation de risque ou de rupture sociale :

Dans une perspective d'amélioration des services, il est essentiel de bien connaître la population que nous rejoignons. Cela est d'autant plus vrai, que les frontières de l'itinérance sont plutôt confuses ou disons mal aisées à délimiter. Les situations qui précipitent les gens dans la rupture ne sont pas très bien connues. Les conditions qui facilitent la réinsertion sociale et le rétablissement ou même, à l'inverse, celles qui maintiennent les gens dans la rupture, sont aussi mal connues. D'autre part, si nous voulons combattre sérieusement les préjugés, nous devons appuyer nos convictions sur une connaissance vérifiable de la réalité. À plus d'un aspect, l'amélioration de nos connaissances de la population que nous rejoignons dans nos services apparaît comme une priorité d'action pour les prochaines années.

7. Améliorer notre connaissance des services et de leur performance :

Un Plan d'action fait lever des attentes de résultats qui requièrent le réseautage de plusieurs organismes. Cela appelle le développement de connaissances au niveau des services mandatés dans la réalisation du Plan. Le développement de la concertation vers des maillages plus serrés entre les organismes et les services offerts doit s'accompagner d'une croissance au niveau de la connaissance de l'ensemble.

8. Créer des passerelles vers les réseaux périphériques : éducation, emploi, justice, etc. :

Paradoxalement, l'itinérance signe simultanément la désaffiliation sociale et met en contact avec l'ensemble des réseaux publics concernés par la question sociale. La personne désaffiliée reprend sa place dans la communauté en empruntant les parcours institutionnels des différents systèmes de régulation et d'intégration sociale. Mais ce n'est pas toujours facile d'entrer et de cheminer dans ces réseaux et, surtout, de passer de l'un à l'autre. Par exemple, *un jeune de la rue* devra probablement entrer en contact et cheminer simultanément dans les réseaux de la santé, de la justice, de l'éducation, de l'emploi, de la sécurité du revenu, etc. Chacun de ces réseaux a sa culture propre, ses contraintes et ses attentes, lesquelles sont parfois contradictoires d'un réseau à l'autre. Cette complexité appelle nécessairement un travail afin de faire converger les efforts. C'est le sens de cette priorité d'action.

9. Élargir et améliorer le partenariat avec le réseau public :

Le développement du Plan 2003 sollicite une plus grande concertation et implication de la collectivité. Les constats que nous avons faits requièrent une attention particulière à l'arrimage avec le réseau public. Il serait important de faire des avancées dans cette direction au cours des prochaines années.

10. Mobiliser les différents secteurs de la société, afin d'assurer la continuité des activités, particulièrement l'entreprise privée :

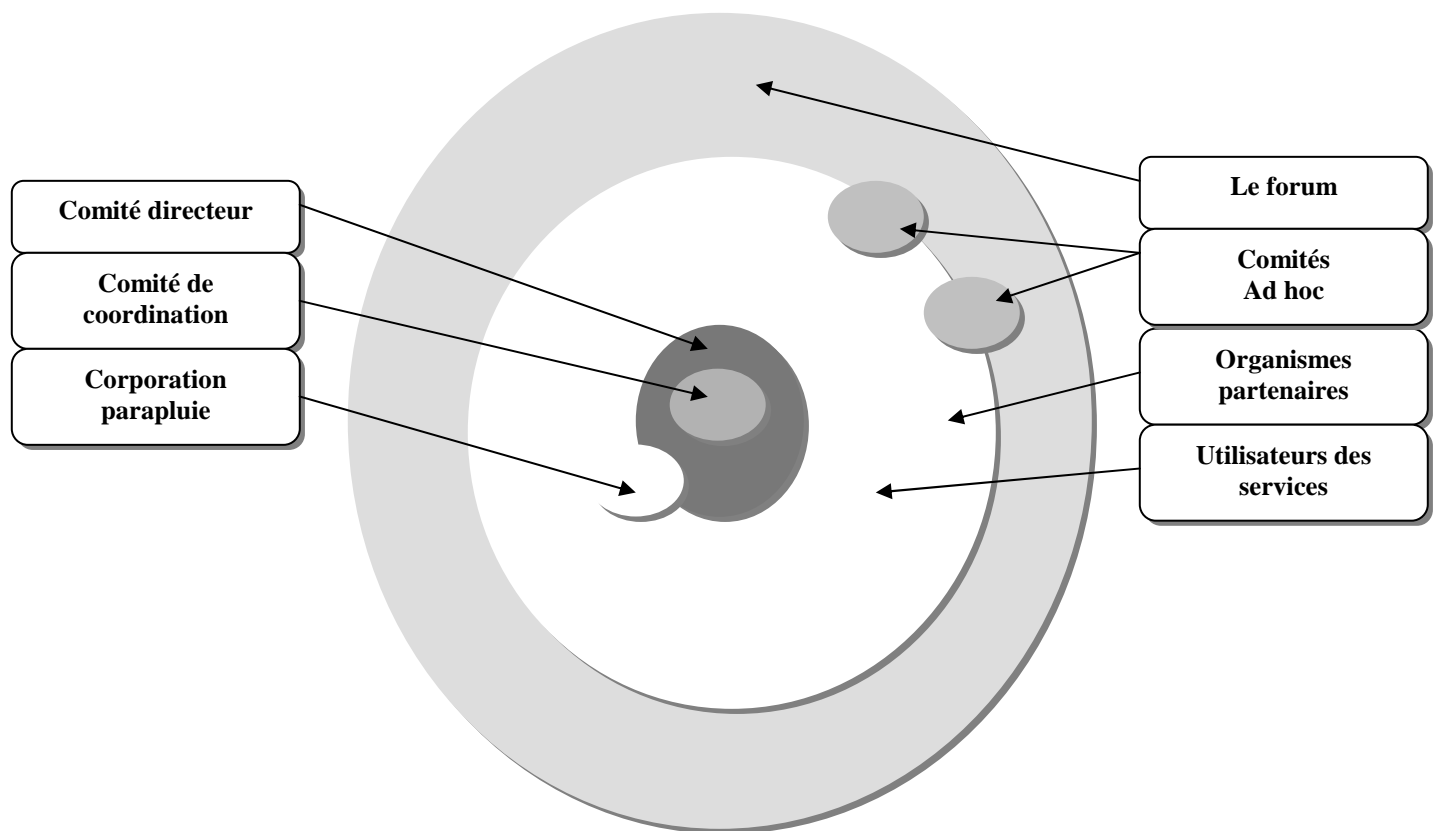
Le financement à long terme des services que nous offrons est une question difficile, mais incontournable. L'itinérance n'est pas un phénomène apparu suite à une mauvaise conjoncture économique ou sociale qui va disparaître lorsque *la tempête sera terminée*. L'itinérance ne peut pas se comprendre par elle-même. Elle est, d'une certaine façon, le reflet de changements profonds et durables qui se sont produits au cours des trente dernières années au centre de la société. Nous devons repenser l'architecture de la solidarité sociale en fonction des nouveaux risques que génère notre nouvelle façon de vivre ensemble. Il faut donc s'inscrire dans une vision à long terme et affronter le problème de la durée des services et du financement requis. C'est une de nos priorités d'action.

III- Modalités opérationnelles

6. Structure

La mise en œuvre du Plan se déploie dans une structure qui détermine, pour l'essentiel, les conditions et les modalités de participation aux processus collectifs pouvant mener à des décisions. Il est donc très important de préciser d'abord la structure de fonctionnement du Plan 2003 sur le territoire. Nous le ferons en tenant compte des constats tirés du bilan du Plan 2001.

La nouvelle structure s'inscrit en continuité avec la précédente. Elle apporte seulement une clarification du rôle joué par la Corporation parapluie dans l'ensemble de la démarche, en créant une instance distincte nommée ici *comité directeur*. Voici la représentation graphique de la structure du Plan 2003.



Le comité directeur est formé de l'ensemble des organismes partenaires de la démarche, de représentants des utilisateurs des services, du DRHC, de la Régie régionale ainsi que de la municipalité. C'est au niveau du comité directeur que se décident les orientations.

Le comité de coordination est composé d'un représentant de la Régie régionale, du DRHC et des organismes partenaires. Sa fonction est d'assurer la coordination de l'ensemble de la démarche.

La Corporation parapluie a une fonction de soutien au développement et à la mise en œuvre du Plan communautaire. Son mandat est principalement attaché à la réalisation de projets structurants pour l'ensemble des organismes partenaires, comme par exemple *La nuit des sans-abri* ou la réalisation de colloques. Elle peut aussi, dans la mesure de ses moyens, offrir des services de soutien à des organismes partenaires. Tous les organismes partenaires peuvent être membre de la Corporation parapluie.

Le forum est une instance locale consultative. Sa tenue est décidée par le comité directeur. Il réunit le réseau élargi des partenaires, afin d'ouvrir le partenariat et faciliter la transparence et l'arrimage de la démarche avec l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire.

Les comités ad hoc peuvent être formés au besoin et réunir les partenaires les plus compétents et pertinents selon l'objectif poursuivi.

Le comité d'analyse des projets IPAC phase II est un comité ad hoc formé de représentants de la Régie régionale, de DRHC et des organismes partenaires.

Les organismes partenaires sont les organismes qui offrent des services directs à la population visée par le Plan et qui sont signataires de la *Charte partenariale*.

Les utilisateurs des services sont les personnes désignées par le comité directeur pour représenter la population visée par le Plan.

Ce sont les principaux éléments de structure rattachés à la mise en œuvre du Plan 2003. Cette structure n'est pas figée dans le temps. Elle représente le meilleur équilibre que nous avons trouvé entre les exigences d'efficacité et d'ouverture à ce moment-ci de notre démarche. Cet équilibre peut changer et nécessiter des ajustements. Mais nous croyons que cette clarification devrait être suffisante et adéquate pour assurer le fonctionnement de la mise en œuvre du Plan 2003.

7. Le territoire visé

Le territoire visé par le Plan est la région urbaine de Trois-Rivières. Située entre les villes de Québec et Montréal, elle compte 126 438 habitants, issue de la fusion, en 2002, des villes de Cap-de-la-Madeleine, Pointe-du-Lac, St-Louis-de-Fance, Ste-Marthe-du-Cap, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest.³ C'est près de la moitié de la population de l'ensemble de la Mauricie qui se chiffre à 258 127 personnes.⁴

Au cours des dernières années, Trois-Rivières s'est créée une réputation peu enviable en détenant le record du taux de chômage le plus élevé au Québec. Mais depuis le début de l'année 2003, le taux de chômage de Trois-Rivières est descendu sous la barre des deux chiffres (9,8 % en juin), pour se rapprocher du taux du Québec à 9,1 % en juin qui lui, demeure encore plus élevé que celui du Canada à 7,1 %. C'est un bon signe pour la région. Mais le taux d'assistance-emploi (aide financière de dernier recours) demeure beaucoup plus élevé que celui de l'ensemble du Québec, respectivement 11,8 % et 8,2 %

³ Site internet de la ville de Trois-Rivières : <http://v3r.net/citoyen/default.htm>

⁴ Site internet du Conseil régional de développement de la Mauricie : <http://www.crd-mauricie.qc.ca/Territoire>

au mois de mars 2003.⁵ L'interprétation de ces données en relation avec l'itinérance n'est pas simple, pour un ensemble de raisons qu'il serait trop long d'exposer ici. Disons simplement qu'une croissance de l'économie peut très bien s'accompagner d'une détérioration des conditions de vie d'une partie plus vulnérable de la population, révélant ainsi l'émergence d'une fracture sociale au sein de la population, malgré l'accroissement des perspectives économiques favorables.

Dans la première phase d'IPAC, nous avons intégré au Plan communautaire les services offerts par la Maison de transition la Batiscan située à St-Stanislas, en périphérie de la zone urbaine de Trois-Rivières. Nous l'avons fait en 2001 parce que cette ressource offre des services de transition reconnus pour une population en très grande vulnérabilité et que la majorité de ces personnes sont issues de Trois-Rivières et vont y retourner après leur séjour. D'autre part, cette ressource est solidement enracinée dans la lutte contre l'itinérance à Trois-Rivières et active depuis plusieurs années dans le développement d'actions concertées. Ces conditions n'ayant pas changées, les services de la Maison la Batiscan sont encore considérés comme participants aux services offerts à la population du territoire visé par le Plan 2003.

8. Les modalités de financement et la contribution de la collectivité

En plus de la contribution du gouvernement fédéral de 1,8 million dans le cadre du programme IPAC, la mise en œuvre du Plan 2003 est financée par les contributions du gouvernement provincial et par le secteur privé. La contribution du gouvernement provincial, pour les **seuls organismes** ayant participé au Plan 2001 s'élève à 4 714 434 \$, pour la période couverte par l'Entente, alors que la contribution de la communauté s'élève à 229 662 \$, par le biais des campagnes de financement des organismes. Pour sa part, le gouvernement municipal contribue pour 44 856 \$, afin de soutenir le travail de rue. L'ensemble de ces contributions et subventions totalise donc un montant de 4 988 952 \$ sur une période de trois ans.

Vous trouverez en annexe du présent document, un tableau détaillé des contributions selon la provenance du financement.

9. La viabilité continue des services, les partenariats et la capacité communautaire

Au cours des dernières années, les organismes de Trois-Rivières engagés dans la lutte contre l'itinérance ont démontré une capacité peu commune de travailler ensemble afin de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables. Tous ces organismes reçoivent déjà un financement de la Régie régionale dans le cadre du programme SOC.

À Trois-Rivières, l'investissement dans de nouvelles ressources fut le plus limité possible lors du Plan 2001. Toutefois, la création de certains services essentiels et l'ajout de ressources humaines nécessaires étaient inévitables. Dans la mesure où ces services et ces ressources sont encore nécessaires et requièrent un fonctionnement plus durable que ce

⁵ Institut de la statistique du Québec :
http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil04/societe/fam_men_niv_vie/pauvrete/indicateurs04.htm

qu'autorise le programme IPAC, le problème de la continuité se pose sérieusement. Comment le résoudre ou du moins l'atténuer significativement ?

Deux voies s'offrent principalement à nous. La première est l'augmentation de la participation du secteur privé. Selon nous, cette participation pourrait être accrue sensiblement si une stratégie globale de financement était développée pour l'ensemble de la démarche. À cet égard, la dixième priorité d'action qui vise à mobiliser les différents secteurs de la société a pour objet la viabilité continue des services que nous développons. Nous croyons que la Corporation parapluie pourrait jouer un rôle de promoteur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de financement. La seconde voie est l'engagement du gouvernement provincial qui, dans le cadre d'orientations en matière de lutte à l'exclusion, pourrait se doter d'orientations générales en itinérance et, ainsi, reconfigurer ses priorités d'action et de financement. À cet effet, le ministère de la Santé et des Services sociaux a déjà fait part aux représentants des régies régionales, concernés par l'IPAC, de sa préoccupation de maintenir et soutenir les services essentiels qui seront mis en place suite à la phase II du programme IPAC.

Sans offrir de garantie absolue, ces deux voies nous offrent des garanties raisonnables de viabilité continue des services.

10. La stratégie d'évaluation et le suivi du plan communautaire

La Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec et Développement des ressources humaines Canada, en partenariat avec le comité directeur, sont responsables de l'évaluation et du suivi du Plan. La Corporation parapluie pourra soutenir au besoin la réalisation de cette étape d'évaluation.

De plus, la Régie régionale acheminera annuellement au MSSS un bilan de la démarche, à partir de l'outil d'évaluation fourni par ce dernier.

11. La stratégie de communication

La diffusion du Plan se fera à partir d'une stratégie globale de communication. Cette stratégie repose principalement sur deux processus simultanés à deux niveaux différents. Le premier, qui est l'élément clé de cette stratégie, est un processus de consultation et d'information prévu en trois temps : une première rencontre le 19 septembre prochain dans le cadre du forum du réseau élargi des partenaires; ensuite une série de rencontres dans des milieux plus ciblés et, finalement, des événements (conférences de presse) permettant de rejoindre la population. Le deuxième processus repose sur une stratégie de diffusion via internet.

La Régie régionale et ses partenaires verront à identifier une liste d'organismes qui pourraient être invités pour cette séance d'information. Il sera possible de se procurer, lors de cette rencontre, le plan communautaire en itinérance pour la ville de Trois-Rivières ainsi que les formulaires et modalités administratives pour avoir accès au financement de ce programme.

La présentation sera faite conjointement par le comité de coordination du plan d'action en itinérance, soit une représentante du Centre des ressources humaines Canada, un

représentant du milieu communautaire et une représentante de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Le plan communautaire en itinérance sera disponible en version électronique sur le site internet de la Régie régionale ainsi que sur le site du Centre Le Havre.

La Régie régionale entend partager la diffusion de ce plan d'action via différents organismes ou regroupements d'organismes comme la Table régionale des organismes communautaires en santé et services sociaux Centre-du-Québec/Mauricie, la CDC de Trois-Rivières, etc. Il va de soi que la personne responsable du programme IPAC à la Régie régionale sera disponible pour répondre aux questions d'information au regard de ce programme IPAC.

La stratégie de communication prévoit également une phase II, s'adressant de façon plus large à la population en général. Il sera possible de réaliser des activités de presse conjointes à certains moments stratégiques de la démarche d'implantation du plan d'action en itinérance. Ces activités se tiendront, bien sûr, dans le respect des modalités de fonctionnement qui seront établies par le Comité conjoint de gestion Québec/Canada, tel que précisé dans l'Entente Canada/Québec sur l'IPAC.

Conclusion

La mise à niveau du Plan a exigé l'effort concerté de chacun et chacune et s'est déroulée sur une période de cinq mois, soit de avril à août 2003. Le travail a été fait et nous sommes fiers de déposer ce Plan.

Toutefois, sa mise en œuvre va nécessiter un effort plus important encore et, surtout, sur une période plus longue. C'est le prix à payer pour développer une action concertée et cohérente impliquant plusieurs acteurs, sur l'ensemble d'un territoire urbain. Cette démarche est exigeante, nous le savons d'expérience. Toutefois, le bilan des deux années du Plan 2001 nous confirme qu'elle peut être profitable et permettre aux personnes les plus démunies et vulnérables de retrouver leur dignité et leur place au sein de la communauté.